

02 - QUELLES DOIVENT ÊTRE LES MISSIONS DE L'ÉCOLE À L'HEURE EUROPÉENNE ET POUR LES DÉCENNIES À VENIR ...

1° - ÉTAT DES LIEUX

La loi d'orientation de 1989 précise, on le sait, les 3 missions fondamentales de l'École :

- instruire pour faire acquérir des savoirs scientifiquement établis et ainsi fonder une pensée rationnelle débarrassée des préjugés,
- éduquer à des valeurs reconnues par tous qui permettent à l'individu de s'intégrer dans la société et d'y prendre place,
- former pour mettre ses compétences au service de l'organisation économique et sociale .

Les objectifs de cette loi de conduire d'ici à 1999 l'ensemble d'une classe d'âge au niveau minimum du CAP / BEP et 80 % au niveau du baccalauréat ne sont pas à ce jour tout à fait atteints . Les sorties sans qualification représentent toujours 60 000 élèves / an et le taux d'accès au baccalauréat stagne à 62 % .

Dans ce contexte élargi à l'Union Economique Européenne quelles missions assigner à notre système éducatif pour former le citoyen et l'acteur économique et social européen ?

2° - QUESTIONS ET DÉBAT

La salle s'interroge tout d'abord sur le bien-fondé de promulguer une nouvelle loi : en effet, si le groupe s'accorde sur la nécessité que l'élève soit au centre du système éducatif, cela signifie de créer les conditions favorables à sa réussite tout en lui renvoyant la responsabilité du résultat ; l'élève ne peut se satisfaire d'une position de consommateur d'école et encore moins contester le contrat éducatif qui lui est proposé . S'il importe en effet d'explicitier les termes du contrat entre l'enseignant et l'élève afin de mieux clarifier leurs droits et obligations respectifs , il convient de rappeler que tout n'est pas négociable : le savoir et les règles de vie à l'École s'imposent .

Si l'objectif d'instruire est réaffirmé comme étant la priorité , il convient aussi de veiller à ce que les programmes soient assimilables par un élève moyen dans un délai raisonnable . L'apprentissage des langues étrangères est à réhabiliter comme une nécessité dans le contexte européen en diversifiant les modes d'apprentissage : stages d'immersion ... etc . Dans la perspective européenne , l'étude de la langue , au delà de son aspect utilitaire , est porteuse d'une dimension culturelle forte .

Enfin l'enseignement de l'histoire , de la géographie, du droit, de l'économie ou de la littérature est à aborder dans un esprit plus communautaire .

La mission éducative de l'École est loin de faire ici l'unanimité : certains parents en effet suggèrent que l'éducation relève de la sphère familiale ; l'Ecole intervient seulement pour réinvestir ces valeurs ou pour assurer des relais . Toutefois , force est de constater que certains professeurs doivent se préoccuper de créer un climat favorable aux apprentissages avant d'envisager de faire acquérir des savoirs . Le temps consacré à l'enseignement proprement dit se trouve de ce fait réduit . Enfin , l'enseignant ne trouve pas toujours le soutien espéré auprès de l'administration ou des parents pour mener à bien son activité éducative .

L'École ne peut donc pas se désintéresser de l'éducation et doit s'en préoccuper très tôt pour éviter des situations rédhitoires en classe de seconde. Le temps nécessaire à cette action doit être pris en compte dans l'emploi du temps des élèves et des programmes .

L'École peut enfin s'ouvrir à d'autres missions et à d'autres acteurs : aide à l'éducation des parents en difficulté , notamment par des psychologues ...

3° - PROPOSITIONS

Si les 3 missions de l'École sont bien réaffirmées , l'objectif d'instruire reste la priorité de son action

↪ L'apprentissage des langues est à renforcer et à optimiser . les disciplines traditionnelles (Histoire , Géographie , Economie , Français , Droit , Sciences ,) seront abordées dans un esprit national mais dans une optique résolument européenne .

↪ L'éducation , initiée dans le contexte familial , doit être renforcée à l' École .

↪ Le contrat peut être l'outil de dialogue privilégié entre l'élève et le professeur pour préciser l'étendue des droits et obligations respectifs tout en sachant que le savoir et certaines règles de vie ne sont pas négociables ;

↪ L' École doit enfin élargir ses missions à d'autres services pris en charge par d'autres acteurs que les enseignants , par exemple l'aide à l'éducation des parents pour assurer une meilleure synergie avec l'action des professeurs .

08 - COMMENT MOTIVER ET FAIRE TRAVAILLER EFFICACEMENT LES ELEVES ?

1°- ÉTAT DES LIEUX

La démotivation est souvent invoquée par les élèves pour ne pas travailler , cultiver l'absentéisme. les professeurs , quant à eux , se plaignent de l'indiscipline ou du manque d'appétence pour la culture scolaire .

2°- POURQUOI CERTAINS ÉLEVES SONT-ILS DÉMOTIVÉS ET SUR QUELS FACTEURS PEUT-ON INTERVENIR ?

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette démotivation :

- l'élève n'a pas de projet d'étude véritable ,
- l'élève ne perçoit pas l'importance ou l'intérêt des activités proposées ,
- les sollicitations externes contribuent à le détourner de l'effort requis pour acquérir des savoirs

3°- PROPOSITIONS

↳ La salle s'accorde sur la nécessité de restaurer le sens des apprentissages .

- en aidant l'élève à élucider l'intérêt d'une activité en fonction des buts qu'il poursuit . A cet égard , la démarche de projet lui permet de s'engager dans l'action , d'anticiper et d'organiser les tâches, voire de les réguler. Cette démarche que l'on trouve à divers niveaux d'étude (en Seconde , TPE) permet effectivement de remotiver certains élèves ,
- en aidant l'élève à identifier la compétence à mobiliser pour accomplir la tâche et pour la réussir . Le manque de confiance dans leurs propres possibilités de réussite , la pression des familles , générée par le baccalauréat , contribuent à démotiver certains .

↳ L'organisation scolaire aurait intérêt à évoluer ...

- Les rythmes scolaires sont évoqués : étaler la scolarité sur une période plus longue permettrait ainsi d'alléger chaque journée et de donner leur place à de nouvelles activités culturelles . Le rythme hebdomadaire et journalier serait moins soutenu et permettrait de remplacer le découpage horaire disciplinaire par des séquences autorisant des pratiques pédagogiques plus actives .
- D'autres formes de mise au travail favorisent la motivation : les travaux en groupes allégés les études surveillées , l'aide individualisée ... sont autant de dispositifs susceptibles de favoriser la réussite d'un plus grand nombre .
- Le développement enfin , dès le collège , d'un système d'unités de valeur permettrait à certains jeunes ayant fait un détour par une pratique professionnelle de reprendre des études avec plus de motivation .

D'une manière générale , c'est par son activité intellectuelle de mémorisation , de structuration d'analyse ... que l'élève s'appropriera les notions et mécanismes et leur donnera du sens .

DEUX PRIORITÉS POUR L'ÉCOLE

1. Si « instruire » demeure la mission fondamentale de l' Ecole à condition d'aborder les disciplines d'enseignement (Histoire , Géographie , Droit , Economie , Français , Sciences ...) dans une optique européenne , l'éducation , initiée dans la sphère familiale , doit être réinvestie et renforcée à l'Ecole ,
2. Favoriser la motivation des élèves en développant des dispositifs de formation permettant de restaurer le sens des apprentissages (démarche de projet) et en adoptant une organisation du temps scolaire plus souple : création d'unités de valeurs au cours de la scolarité,

01- QUELLES SONT LES VALEURS DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LA SOCIÉTÉ LES RECONNAISSE ?

1° - ÉTAT DES LIEUX

L'École fonde son action sur les valeurs constitutionnelles jugées incontestables et non négociables : liberté, égalité des chances et des accès aux diverses voies , solidarité , équité en matière d'orientation et d'évaluation ...

Force est de constater qu'au nom de la liberté individuelle , chaque élève revendique de plus en plus d'agir à sa guise . Certains comportements se développent en effet dans nos établissements : manifestations racistes , non respect de la neutralité de l'École (foulard islamique) , absentéisme, refus de travailler et /ou de rendre des devoirs , tenue vestimentaire provocatrice ou négligée ...

Tous ces comportements attestent en fait que :

- les valeurs ne sont pas unanimement reconnues ,
- pour ceux qui les reconnaissent , les agissements ne sont pas toujours conformes aux valeurs proclamées.

La problématique est donc la suivante : « *Comment rappeler et faire vivre les principes qui régissent la vie sociale de l'École ?* »

Un certain nombre d'hypothèses sont tout d'abord avancées pour expliquer les dysfonctionnements constatés :

- le multiculturalisme de la société conduit à relativiser de plus en plus les valeurs traditionnellement affichées ,
- les valeurs fondées sur le travail et l'effort sont moins reconnues.

La question de la laïcité révèle un paradoxe inhérent à la société française :

- l'État est fondamentalement laïc depuis la loi de la séparation de l'Église et de l'État,
- les congés scolaires prennent souvent appui sur l'existence de fêtes chrétiennes , même si leur contenu religieux s'est estompé . Il est difficile de remettre en cause cette identité culturelle . Ce paradoxe ne peut que favoriser la revendication des autres communautés religieuses à bénéficier de la même reconnaissance .

La laïcité a comme corollaire la tolérance , les autres faits religieux ne peuvent donc être ignorés .

2° - L'ÉCOLE , MIROIR DE LA SOCIÉTÉ ?

Notre société privilégie la valeur marchande du travail, plutôt que son caractère formateur . Les libertés individuelles sont exacerbées au point que, sous l'emprise de nombreuses sollicitations de la mode, la jeunesse les exprime jusque dans sa tenue vestimentaire au risque parfois de friser l'indécence .

Sans aller jusqu'à restaurer l'obligation de porter l'uniforme comme cela a été suggéré , les enseignants ont pour mission d'alerter le jeune lorsque son comportement et/ou sa tenue sont répréhensibles .

L'École doit donc constituer une référence pour éduquer sans gommer les différences : ceci nécessite de réactiver la fonction règlement intérieur et de solliciter la collaboration des familles .

3°- PROPOSITIONS .

↳ **L'École est un lieu spécifique fondé sur une culture intellectuelle, des règles de vie et des valeurs universalistes ; il convient de maintenir ces objectifs et de reconstruire et de conforter son rôle de repère . Pour ce faire il paraît nécessaire de :**

- **favoriser une meilleure appropriation du règlement intérieur par les enseignants , les élèves et les parents ce règlement devant être considéré comme outil de régulation des relations au sein de la communauté scolaire et non comme document formel ,**
- **revaloriser le rôle éducatif des enseignants ,**
- **en la conjonction des discours familiaux et scolaires sur les valeurs à respecter .**

12 - COMMENT LES PARENTS ET LES PARTENAIRES EXTERIEURS DE L'ÉCOLE PEUVENT-ILS FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ?

L'École ne détient pas le monopole de l'éducation ; la famille , les associations , les medias ... participent aussi à l'éducation de nos jeunes . Or les attentes de l'institution et des familles divergent parfois .

1° - COMMENT AMELIORER LA COPPERATION ENTRE LES FAMILLES ET L'ÉCOLE ?

Compte tenu de ces divergences d'approche :

- les savoirs scolaires sont trop peu réinvestis dans la vie familiale quotidienne : se pose alors la question de leur utilité et légitimité ,
- les apprentissages réalisés hors de l'École ne sont pas validés par elle .

Le groupe fait d'abord état d'un déficit de communication entre les familles et les enseignants , déficit qui s'accroît au lycée . Les parents évoquent la difficulté d'entrer en contact avec l'institution . En revanche , l'enseignant s'estime trop peu formé au dialogue parents- Ecole .

3°- PROPOSITIONS

- **La demande d'une institutionnalisation des relations parents – enseignants est formulée afin d'améliorer le contact individuel mais aussi d'associer plus collectivement les familles à la vie des établissements scolaires . Le suivi individualisé pourrait être assuré par le professeur principal , mis à disposition des élèves et de leurs parents pendant une demi-journée contre une décharge horaire .**
- **Les parents tiennent par ailleurs à jouer un rôle plus collectif , résumé dans le concept de co-éducation en participant notamment à des réunions régulières leur permettant d'échanger sur la vie lycéenne et de formuler des propositions . Ces réunions leur permettraient en outre d'échanger sur le rôle des familles afin de restaurer l'autorité un peu chancelante sur leurs enfants .**

DEUX PRIORITÉS POUR L'ÉCOLE

3. Faire de l'École un lieu spécifique fondé sur une culture intellectuelle , des règles de vie et des valeurs universalistes tout en préservant son ouverture sur le monde ,
4. Institutionnaliser les relations parents – enseignants afin d'améliorer le suivi individuel de chacun des élèves mais aussi d'associer collectivement les parents à la vie de l'établissement .